

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS**

CONVENTION D'ETUDE

**CONTREXEVILLE – Centre-bourg / Sites répertoriés dans l'étude globale- Requalification - E
P09RB80H002**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Contrexéville pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification des sites répertoriés lors de l'étude globale de revitalisation des centres-bourgs de Vittel et de Contrexéville selon une stratégie commune,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études techniques pré-opérationnelles sur les sites susvisés ; le montant prévisionnel de l'opération est de 50 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Contrexéville.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Contrexéville la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER